

Seule une « *Pax Eolienica* » basée sur des mesures concrètes garantira une reprise structurelle du secteur éolien

Le facilitateur éolien wallon a publié ce 17 juillet 2018 ses données semestrielles : 17 mats éoliens (totalisant 36 MW) ont été érigés en Wallonie durant le premier semestre 2018, avec une perspective d'installation d'environ 100 MW en 2018. Une telle reprise de la croissance du secteur est malheureusement conjoncturelle car l'insécurité juridique qui pèse sur le secteur semble perdurer avec plus de 350 MW de permis éoliens bloqués au niveau du Conseil d'Etat. Tous les yeux du secteur sont désormais tournés vers le Gouvernement qui devrait présenter, dans quelques jours, la concrétisation de mesures concrètes d'amélioration du « cadre normatif éolien » déjà évoquée dans le cadre de la « *Pax Eolienica* ».

Le Facilitateur éolien wallon a publié, le 17 juillet 2018, les données semestrielles d'installation éolienne en Wallonie¹. Elles font état de 17 nouveaux mats en territoire wallon durant le premier semestre 2018, ce qui correspond à 36 MW installés et porte la puissance totale du parc éolien wallon à 872 MW. Les projections indiquent que 63MW supplémentaires devraient être érigés d'ici la fin 2018. Pour la première fois depuis 7 ans, le taux d'installation annuelle serait enfin en phase avec les objectifs éoliens du Gouvernement qui misent sur une installation de plus de 100 MW par an. Cette reprise restera conjoncturelle si des mesures urgentes ne sont pas rapidement prises par le Gouvernement wallon.

Le secteur éolien fait face à une insécurité juridique persistante qui engendre des coûts importants pour le secteur éolien et la Région comme l'indiquent les 355 MW de permis éoliens octroyés et actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat par une poignée d'opposants à l'éolien. Une situation qui pourrait encore s'empirer suite à l'annulation des conditions sectorielles éoliennes et au recours contre les dispositions éoliennes du Code du Développement du Territoire (CoDT) devant la Cour constitutionnelle.

Il est donc indispensable et urgent que le Gouvernement concrétise différentes pistes de solution présentées dans le cadre de la « *Pax Eolienica* » et veille à entamer un processus de réforme du Conseil d'Etat afin de diminuer la longueur des procédures de recours contre des installations d'intérêt public (délais de rigueur). EDORA insiste également pour que le Gouvernement assure, dans les temps, la « réparation » juridique des conditions sectorielles.

Par ailleurs, EDORA estime que le Gouvernement devrait rapidement aboutir à la levée et/ou l'assouplissement d'une série de contraintes à l'installation éolienne (ex : accès aux données cadastrales, zones d'interdiction militaires, contraintes environnementales, ...) afin d'offrir de nouvelles perspectives au développement éolien. Le secteur éolien pourrait également devenir plus compétitif via, entre autres, une révision du critère de hauteur des éoliennes et du niveau de taxation communale.

EDORA sera particulièrement attentive aux mesures concrètes qui seront présentées afin d'assurer une relance structurelle de tout un secteur d'activité et aux modifications du cadre de soutien à l'éolien, actuellement en discussion au sein du Gouvernement. Un soutien juste et suffisant doit pouvoir être assuré pour les nouvelles installations avec une visibilité pluriannuelle, étant donné les contraintes pesant actuellement sur le développement de projets. De plus, un cadre spécifique doit être prévu pour assurer la continuation de la production éolienne des installations existantes qui arrivent au terme de leur période de soutien.

CONTACT PRESSE :

Fawaz Al Bitar : Conseiller éolien d'EDORA : 0496/ 12 22 31 – falbitar@edora.be

¹ www.apere.org/observatoire-eolien

A PROPOS D'EDORA :

EDORA fédère une filière renouvelable tournée vers un triple optimum : socio-économique, énergétique et environnemental. Notre fédération plaide pour un développement renouvelable ambitieux, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité économique.

EDORA est la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Nos actions visent à favoriser et soutenir le développement de la filière renouvelable. Nous fédérons l'ensemble des acteurs économiques développant des produits et services innovants tournés vers la transition énergétique, l'intégration des renouvelables et la gestion durable de l'énergie dans les bâtiments...

En savoir plus : www.edora.org